

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Étaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mme MIJUIIN Peggy (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). M. CANIPET Jérôme (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mmes POCLET Dominique (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). BLONDEAU Nathalie (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc. De M. MARTIN Bernard). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mme ANDRE Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mme LEWILLE Laura.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Ordre du Jour

1 – APPEL

2 - DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

3 - PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

4 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

5 – BUDGET 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

6 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

7 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2025

8 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024-2025 – DELIBERATION CONCORDANTE

9 – APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE DOURGES – AUTORISATION DE SIGNATURE

10 – FRAIS DE MISSION – DEPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE, MONSIEUR FREDERIC RICHARD, ADJOINT A LA SECURITE, MADAME MARINE DOUTERLUNGNE, ADJOINTE AUX ANIMATIONS LOCALES, FÊTES ET CEREMONIES, LIENS INTERGENERATIONNELS, POUVOIR D'ACHAT ET EMPLOI, MADAME SABRINA LEMAIRE, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE ET MONSIEUR EDMOND OSZCZAK, RESPONSABLE DU SERVICE CULTURE COMMUNICATION À RASZKÓW

11 – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

12 – REGLEMENT INTERIEUR « ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (2 ANS ½ - 11 ANS) » – MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES - ACTUALISATION

13- REGLEMENT INTERIEUR « CENTRE ADOS LOISIRS (11 ANS - 17 ANS) » – VACANCES SCOLAIRES - ACTUALISATION

14 – REGLEMENT INTERIEUR « ACCUEIL PERISCOLAIRE GARDERIE » - ACTUALISATION

15 – CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTS-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DE DOURGES POUR L'OPERATION RUE JEAN JAURES

16 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - APPEL

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marine DOUTERLUNGNE est désignée Secrétaire de séance.

3 - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2024 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, **le Procès-Verbal est adopté par 22 Voix POUR et 4 Abstentions.**

4 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS

➔ **Décision n° 2024 - 06 : Marché de travaux – Construction d'une nouvelle salle de sport sur la Commune de Dourges – Avenant N°1 – Lot N°13 :**

L'avenant N°1 au Lot N°13 (Voiries – Aménagements extérieurs) est signé avec :

√ La Société PINSON Paysage

➔ **Décision n° 2024 - 07 : Contrat de service d'insertion et de réinsertion dans le domaine de la propreté urbaine sur la Commune de Dourges :**

Le contrat de service est confié à :

√ L'Association pour un Développement Durable et Solidaire

➔ **Décision n° 2024 - 08 : Marché de travaux - Construction d'une nouvelle salle de sport sur la Commune de Dourges - Avenant N°2 – Lot N°11 :**

L'avenant N°2 au Lot N°11 (Plomberie – Chauffage - Ventilation) est signé avec :

√ La société SAMIT

➔ **Décision n° 2024 - 09 : Marché de travaux – Travaux de revêtement du sol sportif sur la nouvelle salle de sport au sein du complexe Charles De Gaulle sur la Commune de Dourges :**

Le Marché passé sur procédure adaptée est signé avec :

√ La société STTS

→ **Décision n° 2024 - 10 : Contrat de maintenance du système de vidéo protection urbain sur la Commune de Dourges :**

Le contrat de maintenance est signé avec :

√ La société IPSICOM AXIANS

→ **Décision n° 2024 - 11 : Convention d'intervention dans le cadre d'une action d'analyse des pratiques au multi-accueil de Dourges :**

La convention d'intervention est signée avec :

√ L'association COLLINE ACEPP

→ **Décision n° 2024 - 12 : Marché de fournitures et de services. Achats d'équipements sportifs pour l'agencement du futur complexe sportif Charles De Gaulle sur la Commune de Dourges :**

Le marché de fournitures et de services est signé avec les prestataires suivants :

√ Lot 1 (Equipements sportifs de la nouvelle salle de sport) : La société SAEMING SPORTS

√ Lot 2 (Equipements sportifs des salles de combat et musculation) : La société SAEMING SPORTS

√ Lot 3 (Equipements sportifs de protection du sol de la salle de combat et de la nouvelle salle de sport) : La société AD SPORT

Monsieur le Maire précise le coût HT pour chacun des 3 lots :

√ Lot N°1 : 22 910,00 €

√ Lot N°2 : 36 746,00 €

√ Lot N°3 : 36 738,60 €

→ **Décision n° 2024 - 13 : Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de séances de vaccinations sur la Commune de Dourges :**

La convention de mise à disposition gracieuse de la salle Salengro est signée avec :

√ L'Association Nationale pour la Protection de la Santé

→ **Décision n° 2024 - 14 : Contrat de location dans le cadre de la fête de fin d'année au multi-accueil de la Commune de Dourges :**

Le contrat de location est signé avec :

√ La Société LA FESTIBOX

→ **Décision n° 2024 - 15 : Marché de travaux - Construction d'une nouvelle salle de sport sur la Commune de Dourges - Avenant N°1 - Lot N°14 :**

L'avenant N°1 au Lot N°14 (Equipements sportifs) est signé avec :

√ La Société PYRAMIDE

→ **Décision n° 2024 - 16 : Marché de travaux - Construction d'une nouvelle salle de sport sur la Commune de Dourges - Avenant N°3 - Lot N°11 :**

L'avenant N°3 au Lot N°11 (Plomberie – Chauffage - Ventilation) est signé avec :

√ La Société SAMIT

→ **Décision n° 2024 - 17 : Marché de travaux - Construction d'une nouvelle salle de sport sur la Commune de Dourges - Avenant N°5 - Lot N°1 :**

L'avenant N°5 au Lot N°1 (Reprise sur anciens – Fondations – Gros œuvre) est signé avec :

√ La Société VATP

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

5 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique que suite à la notification de l'Etat des montants définitifs des dotations, une décision modificative est nécessaire pour ajuster les prévisions de recettes de la section de fonctionnement.

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Dotation Forfaitaire (DF)	74	74111	020		13 063,00
Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation » (DSRP)	74	741121	020		7 108,00
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	74	741123	020		-112 230,00
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	74	741127	020		-24 738,00
Dotation Elu Local (DPEL)	74	742	020		163,00
TOTAL					-116 634,00

Le bilan de la Décision Modificative est le suivant :

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Dotation Forfaitaire (DF)	74	74111	020		13 063,00
Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation » (DSRP)	74	741121	020		7 108,00

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	74	741123	020		-112 230,00
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	74	741127	020		-24 738,00
Dotation Elu Local (DPEL)	74	742	020		163,00
Energie - Electricité	011	60612	020	-50 000,00	
Chauffage urbain	011	60613	020	-50 000,00	
Fournitures de petit équipement	011	60632	020	-16 634,00	
TOTAL				-116 634,00	-116 634,00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire propose d'accorder aux associations ayant remis leur dossier au titre de l'année 2024, les subventions annuelles suivantes :

➤ « Tricot Club Dourgeois »	200,00 €
➤ « La Compagnie d'Harponlieu »	200,00 €
➤ « Amicale de Bourcheuil »	200,00 €
➤ « Les Jean Petits »	200,00 €
➤ « Move in Dourges »	600,00 €
➤ « Roadrunners FlagFootball Team »	200,00 €

Il propose ensuite d'accorder le solde de la subvention au Karaté Club Dourgeois, à hauteur de 4 284 €.

S'agissant de l'Amicale des Anciens Elèves de Dourges Football, il explique qu'il souhaite avoir des éclaircissements sur les licences car il y a encore quelques doublons. Il indique vouloir rencontrer le Président de l'Association.

Il propose donc d'ajourner le versement du solde de la subvention et de le réétudier en septembre.

La proposition est adoptée par 23 voix Pour.

M. RICHARD Frédéric et M. SLEZAK Jimmy, étant membres au sein d'associations, ne prennent pas part au vote.

Madame DUBOIS Jeanne-Marie : « *Il reste encore beaucoup d'associations qui n'ont toujours pas rendu leur dossier de demande de subvention ?* »

Monsieur le Maire : « *A ce jour, 8 associations.* »

7 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2025 s'élève ainsi à + 6 % (source INSEE).

Il propose de fixer, pour l'année 2025, les tarifs maximaux de taxe locale établis conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 24,40 € pour les Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 50 000 habitants et plus ;
- 37,00 € pour les Communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 200 000 habitants et plus.

Comme demandé par Monsieur GIBOIRE Antoine lors de la Commission Finances, **Monsieur le Maire** informe que 6 entreprises ont déclaré en Mairie leurs panneaux d'affichage au titre de l'Année 2023 ce qui représente une recette de 3 498 € au profit de la Commune.

Nous procéderons, dès que possible, à un recensement des supports publicitaires qui ne seraient pas déclarés.

Monsieur le Maire précise que certains supports sont exonérés de plein droit : l'affichage à visée non commerciale, les enseignes de petite taille, ...

La proposition est adoptée par 25 voix Pour.

Monsieur GIBOIRE Antoine ne prenant pas part au vote.

8- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024 – 2025 - DÉLIBÉRATION CONCORDANTE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le montant de l'attribution de compensation a été communiqué par la C.A.H.C., soit 533 013€ au titre de l'année 2024.

Compte-tenu de la volonté de l'Agglomération Hénin-Carvin de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité communautaire exceptionnel en direction des communes, la Ville de Dourges se voit ainsi attribuer une augmentation de 74 630€, portant ainsi le montant de son attribution de compensation 2024 à 607 643€.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les services de la C.A.H.C.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE DOURGES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé par le renouvellement du marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Au vu du classement des offres après application des critères de jugement des offres fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appels d'Offres lors de sa séance du 14 juin 2024, a décidé d'attribuer le marché à la Société IDEX Energies considérée comme la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose de signer le marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux de la Ville de DOURGES avec la Société IDEX Energies, pour une durée de 5 ans avec la possibilité d'une reconduction à l'initiative de la Commune d'une fois 3 ans, pour un montant annuel de 174 959,53 € H.T. (209 951,44 € T.T.C.).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - FRAIS DE MISSION - DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE, MONSIEUR FREDERIC RICHARD, ADJOINT A LA SECURITE, MADAME MARINE DOUTERLUNGNE, ADJOINTE AUX ANIMATIONS LOCALES, FÊTES ET CEREMONIES, LIENS INTERGENERATIONNELS, POUVOIR D'ACHAT ET EMPLOI, MADAME SABRINA LEMAIRE CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE ET MONSIEUR EDMOND OSZCZAK, RESPONSABLE DU SERVICE CULTURE-COMMUNICATION À RASZKÓW

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du partenariat entre la Ville de DOURGES et la Ville de RASZKÓW, un déplacement en POLOGNE est prévu du 24 août au 27 Août 2024 pour répondre à l'invitation de Monsieur le Maire de RASZKÓW et souhaite la prise en charge des frais de mission par la Commune (frais de transport) dont le montant n'excédera pas la somme de 1 000€.

Le montant exact des dépenses sera communiqué au prochain Conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades.

Au fil des évolutions de carrière des agents, comme par exemple les avancements de grades, de nouveaux postes ont été créés, sans que ne soient supprimés les postes qui n'étaient plus pourvus.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant du tableau les postes qui ne pourront être pourvus à court terme.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12 - RÈGLEMENT INTERIEUR - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (2 ANS ½ - 11 ANS) - MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES - ACTUALISATION

Madame MIJUN Peggy rappelle à l'Assemblée que le Règlement Intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs (3-12 Ans) Mercredi et Vacances Scolaires a été actualisé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs et tout particulièrement l'âge d'accueil des mineurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - RÈGLEMENT INTERIEUR - CENTRE ADOS LOISIRS (11-17 ANS) - VACANCES SCOLAIRES - ACTUALISATION

Madame MIJUN Peggy rappelle à l'Assemblée que le Règlement Intérieur du Centre Ados Loisirs (12-17 ans) a été actualisé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les modalités de fonctionnement du Centre Ados Loisirs et tout particulièrement l'âge d'accueil des ados.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14 - RÈGLEMENT INTERIEUR - ACCUEIL PERISCOLAIRE GARDERIE - ACTUALISATION

Madame MIJUN Peggy rappelle à l'Assemblée que le Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire Garderie a été actualisé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 juin 2023.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les modalités de fonctionnement de l'accueil Périscolaire et tout particulièrement l'âge d'admission des enfants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SLEZAK Jimmy : « *Je trouve juste dommage d'utiliser autant de papier pour si peu de modifications à apporter à ces 3 règlements intérieurs.* »

Madame MIJUN Peggy : « *Je comprends bien, mais ces actualisations doivent être faites et les règlements intérieurs doivent être joints à chacune des délibérations.* »

15 - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTS-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DE DOURGES POUR L'OPERATION RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France (EPF) est un Etablissement Public de l'Etat à caractère industriel et commercial.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Sur la base des caractéristiques du projet, l'EPF et la Commune établissent une convention opérationnelle qui définit précisément les engagements des parties et établit le cadre d'intervention de l'EPF.

Située à l'est de Carvin, la commune de Dourges a été marquée par un développement urbain important dans les années 1920 lié à l'activité minière, fermée depuis 1990. Elle tire maintenant ses ressources notamment par le développement de la plateforme multimodale de Dourges.

Situé dans le centre-ville à côté de la gare, à l'angle des rues du Dr Faille et Jean Jaurès, un ensemble immobilier exceptionnel sur un terrain 8 400 m² est en vente. Il s'agit d'un ancien corps de ferme rénové dans un parc arboré entièrement clôturé avec sa palissade en brique et un portail en fer forgé.

Il est composé :

- d'une habitation de 450 m² sur deux niveaux avec dépendances attenantes occupées par une salle de réception mansardées de 87 m² au sol avec un espace cuisine et par des garages ;
- d'une habitation plus récente de 110 m² sur deux niveaux ;
- d'une grande cour intérieure dominé par un pigeonnier ;
- d'un jardin agrémenté d'une fontaine et un potager avec serres.

Cet ensemble intéresse la commune qui, souhaite centraliser la restauration scolaire dans les dépendances en ouvrant le parc sur les temps scolaires et périscolaires.

L'habitation principale pourrait être destinée à de multiples usages, notamment patrimonial et culturel avec la possibilité d'aménager une résidence d'artistes.

La Commune ne s'interdit pas, dans le cadre du projet, de développer de la location touristique à la nuitée.

La Commune de Dourges sollicite ainsi l'EPF afin qu'il procède à l'acquisition, au portage. La Commune se chargera de la gestion. Le bien sera mis à disposition de la Commune pour assurer l'entretien, le suivi, le développement des usages transitoires et pour autoriser les études préalables à l'aménagement de ce nouvel équipement communal.

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet, une convention opérationnelle doit être signée entre l'EPF et la Commune de Dourges arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion des biens par l'EPF et la Commune, cession des biens acquis par l'EPF à la Commune ou à un tiers désigné par la Commune. Cette convention fixe également la durée et le budget prévisionnel de l'intervention.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cet ensemble immobilier fait partie du patrimoine de la Ville et qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer surtout qu'un promoteur immobilier avait déjà des vues sur cette propriété.

La Municipalité souhaite centraliser la restauration scolaire pour ainsi libérer la salle des fêtes qui pouvait être utilisée à d'autres fins.

La proposition est adoptée par 21 voix Pour et 5 Abstentions.

16 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les comptes-rendus des commissions ne font l'objet d'aucun commentaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il nous manque encore des assesseurs et des scrutateurs pour les scrutins des 30 juin et 7 juillet.

Un courrier a été fait à l'ensemble du Conseil Municipal, cependant tout le monde n'a pas encore répondu.

Il rappelle que cela fait partie des missions des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle également la prochaine animation estivale « Les Olympiades de la Rigolade », le samedi 6 juillet au stade Lesnik.

Les inscriptions se font auprès du service événementiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La Secrétaire de Séance,
Marine DOUTERLUNGNE

Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



